Fichier:Capture d’écran 2025-06-21 à 20.51.43.png

De Topo Paralpinisme

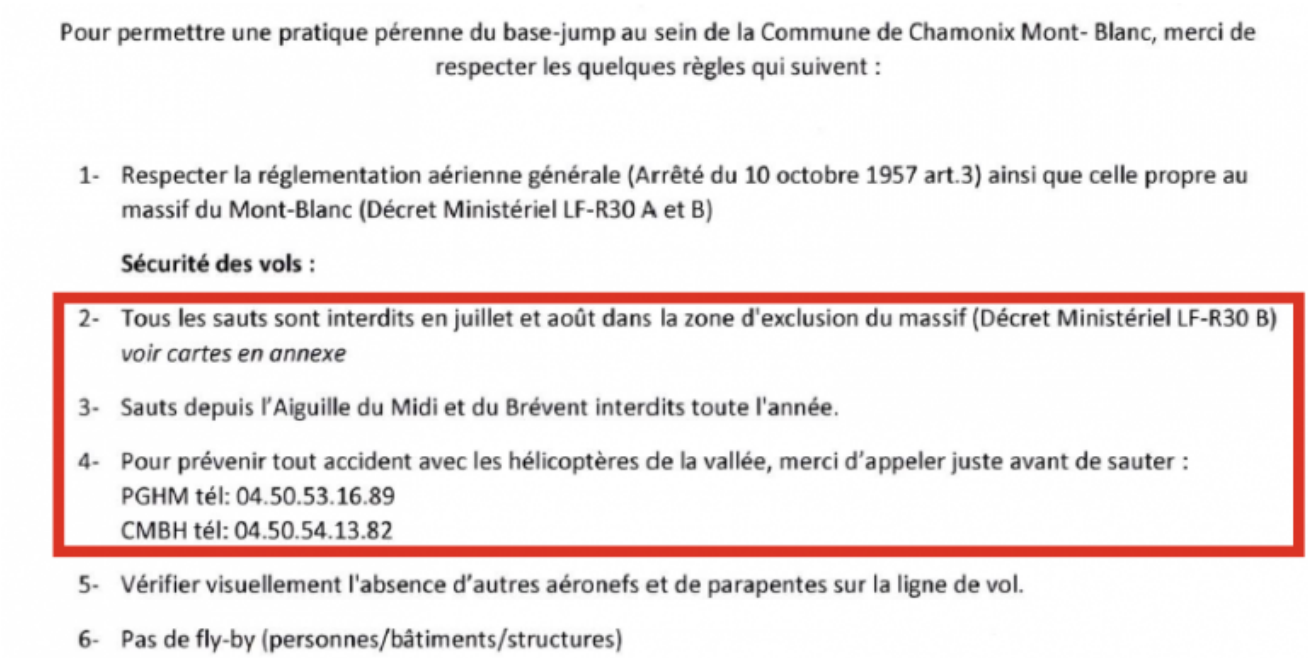

Pour permettre une pratique pérenne du base-jump au sein de la Commune de Chamonix Mont- Blanc, merci de respecter les quelques règles qui suivent :

1- Respecter la réglementation aérienne générale (Arrêté du 10 octobre 1957 art.3) ainsi que celle propre au massif du Mont-Blanc (Décret Ministériel LF-R30 A et B)

Sécurité des vols :

2- Tous les sauts sont interdits en juillet et août dans la zone d'exclusion du massif (Décret Ministériel LF-R30 B) *voir cartes en annexe*

3- Sauts depuis l’Aiguille du Midi et du Brévent interdits toute l'année.

4- Pour prévenir tout accident avec les hélicoptères de la vallée, merci d’appeler juste avant de sauter :
PGHM tél: 04.50.53.16.89
CMBH tél: 04.50.54.13.82

5- Vérifier visuellement l'absence d’autres aéronefs et de parapentes sur la ligne de vol.

6- Pas de fly-by (personnes/bâtiments/structures)

Taille de cet aperçu : 800 × 389 pixels.
Fichier d'origine (839 × 408 pixels, taille du fichier : 151 Kio, type MIME : image/png)

Historique du fichier

Cliquer sur une date et heure pour voir le fichier tel qu'il était à ce moment-là.

Date et heure	Vignette	Dimensions	Utilisateur	Commentaire
actuel **21 juin 2025 à 19:52**		839 × 408 (151 Kio)	Valentin palardy (discussion | contributions)	

- Vous ne pouvez pas remplacer ce fichier.

Utilisation du fichier

La page suivante utilise ce fichier :

- Brévent - Drum and BASE -

Récupérée de « https://www.base-jump.org/topo/index.php?title=Fichier:Capture_d’écran_2025-06-21_à_20.51.43.png&oldid=11921 »

- Dernière modification de cette page le 21 juin 2025, à 19:52.
- Le contenu est disponible sous licence Creative Commons paternité – non commercial – partage à l’identique sauf mention contraire.